

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ Square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formations en Entreprise

MODE D'EMPLOI

INTERVENTION FORFAITAIRE POUR VOS PROJETS DE FORMATIONS EN ENTREPRISE :

- FORMATIONS DU CATALOGUE FORMAPEF SUR SITE
- FORMATIONS D'UN OPÉRATEUR AU CHOIX

Vous exercez des activités dans les domaines relevant de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallonie -Bruxelles et la Communauté Germanophone ?
Vous souhaitez une aide financière du Fonds 4S pour un projet de formation prédéfinie adapté aux besoins de votre association pour plusieurs travailleurs ?

Ce mode d'emploi «Aides financière aux formations en entreprise » du Fonds 4S vous intéresse directement.

Lisez-le attentivement. Si vous désirez plus d'explications, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Fonds par téléphone au 02 227 59 83 ou par mail à l'adresse fonds-4s@apefasbl.org.

Le Fonds 4S est un des Fonds de sécurité d'existence de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallnie-Bruxelles et la Communauté germanophone destiné à soutenir des initiatives de professionnalisation du secteur et de la formation.

Le champ de compétences de la Commission Paritaire 329 et donc par conséquent celui du Fonds 4S, recouvre les sous-secteurs suivants :

- centres culturels,
- bibliothèques,
- ludothèques et médiathèques,
- associations et clubs sportifs,
- associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales,
- initiatives de développement communautaires,
- organisations d'éducation populaire, de travail socioculturel et d'éducation permanente,
- organisations de protections de l'environnement,
- organisations et mouvements de jeunesse,
- centres et maisons de jeunes,
- organisations de formation professionnelle et de recyclage,
- organisations touristiques non commerciales,
- organisations de coopération au développement,
- organisations pour la promotion d'une conception idéologiques,
- musées et services éducatifs,
- associations des arts plastiques et littéraires,

ainsi que les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus.

Formation en entreprise

Intervention forfaitaire pour vos projets de formations en entreprise :



Mode d'emploi

1. Vous avez identifié un besoin de formation ?

Voici deux possibilités offertes par le Fonds :

1. **Bénéficiez chez vous d'une formation du catalogue FORMApef organisable sur site ou d'une formation issue d'un opérateur conventionné par le Fonds.** Si une proposition correspond à vos perspectives, il vous suffit alors :
    - de prendre contact avec l'opérateur de formation pour fixer le calendrier ;
    - de rentrer votre demande auprès du Fonds, quel que soit le moment de l'année ;
    - de mettre en oeuvre l'action suite à l'accord du Fonds.

2. **Bénéficiez chez vous d'une formation, proposée par l'opérateur de votre choix, uniquement dans les domaines et thématiques prioritaires pour le Fonds (cfr. ci-dessous).** Si votre demande correspond à l'une des thématiques, il vous suffit alors :
    - de prendre contact avec l'opérateur de formation pour fixer le programme et le calendrier ;
    - de rentrer votre demande auprès du Fonds, quel que soit le moment de l'année ;
    - de mettre en oeuvre l'action suite à l'accord du Fonds.

Attention :

- **La formation doit s'adresser à minimum 5 participants et est organisée dans vos locaux** (ou à l'extérieur pour des raisons pédagogiques) ;
- Seule la demande transmise avant le début de la formation sera acceptée. Vous pouvez commencer votre projet avant d'obtenir l'accord du Fonds 4 s. toutefois, vous prenez le risque d'assumer l'entièreté des coûts si le Fonds ne prend pas en charge votre projet.

Si votre besoin en formation n'est pas rencontré par l'une des deux possibilités mentionnées, une demande de financement via l'action "Formations Spécifiques" peut éventuellement répondre à vos souhaits.



Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03



2. Vous êtes plusieurs associations à avoir un besoin identique

Vous avez avec une ou plusieurs institutions identifié le même besoin se formation ? Vous pouvez alors rentrer un dossier commun.

Un porteur du projet est désigné comme interlocuteur unique du Fonds pour toutes les associations participantes :

- il présente le dossier au nom des autres associations ;
- il assure le bon déroulement de l'action ;
- il gère administrativement la clôture du dossier.

Si le groupe dépasse la limite maximale fixée par le formateur, il est possible de dédoubler la formation. Dans ce cas, ne remplissez qu'un seul dossier mais dédoublez le tableau des participants pour chacun des groupes.

3. L'aide financière

1. **La formation est issue du catalogue FORMApef (organisable sur site), ou d'une formation issue d'un opérateur conventionné ?**

   Lorsque votre demande est acceptée, le Fonds envoie une convention tripartite à faire signer entre l'opérateur, vous et le fonds. Le paiement du formateur se fera directement par le Fonds après réception de sa facture.

2. **La formation est organisée chez vous par l'opérateur de votre choix, uniquement dans les domaines et thématiques prioritaires pour le Fonds (cfr. ci-dessous) ?**

   Le Fonds prend uniquement en charge les frais relatifs à la formation, et l'intervention est plafonnée à :
   - 5.000 € max. par projet de formation ;
   - 600 € par journée de formation (ou 300 € par demi-journée) ;
   - 60h de formation max.

Le Fonds s'engage à prendre 75 % des frais éligibles acceptés. Le solde déprendra de l'enveloppe budgétaire disponible en fin d'année.

Pour les demandes dépassant ces maxima, un prorata sera systématiquement appliqué, quel que soit le montant demandé.

Exemple : une formation de 120 heures dont les frais éligibles au Fonds sont de 1.000 € sera soutenue à hauteur de 500 €.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03



La TVA pour la prestation du superviseur / formateur peut être intégrée dans le budget, à l'unique condition que votre institution ne soit pas assujettie à la TVA.

Les frais de déplacement du formateur, les frais de préparation, ou l'achat de matériel pédagogiques ne sont pas pris en charge. Ainsi, la mise sur pied du programme, sa réalisation dans les aspects pratiques sont à votre charge, de même que les coûts de remplacement des travailleurs en formation.

Au-delà de 15 participants, le porteur du projet peut dédoubler sa demande de financement. Dans ce cas, un seul dossier est suffisant. Merci d'indiquer cette éventualité dans le budget de votre dossier de candidature.

Le Fonds 4S ne conditionne pas son subventionnement à l'existence d'un plan de formation. Il souligne cependant la pertinence de cette démarche concertée et pluriannuelle, et met à disposition des associations des outils pour les aider à rentrer dans cette démarche (voir www.fonds-4s.org/plan-de-formation) ou via Compétentia.be

Dans tous les cas, les frais de réalisation de la formation dans ses aspects pratiques (catering, déplacement des participants, etc.) sont à votre charge, de même que le coût de remplacement des travailleurs en formation.

4. La procédure de demande d'aide financière

La candidature est envoyée en utilisant le formulaire "Formations en entreprise" téléchargeable sur notre site **www.fonds-4S.org**

La demande peut être faite tout au long de l'année.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03



Un dossier recevable comprend un dossier de candidature complété, signé et intégrant :

- une réponse à chaque question du formulaire ;
- le tableau signé des participants à joindre en annexe.

L'envoi de votre candidature se fait par courriel (fonds-4s@apefasbl.org) ou par fax (02/227 69 03).
Une version papier peut également nous parvenir à l'adresse :
Fonds 4S - C/o Apef - Square Sainctelette 13/15 - 1000 Bruxelles
Un seul envoi est suffisant.

Le Fonds 4S est une structure gérée paritairement. Afin de favoriser le dialogue social et en cas de présence d'une délégation syndicale, la signature de la direction et d'un représentant syndical est requise dans le dossier de candidature. **La signature d'un représentant syndical peut remplacer celle de chacun des travailleurs dans le tableau des participants.**

5. La procédure de sélection des projets de formation

La sélection est faite par le Comité de gestion du Fonds 4S en fonction notamment

- de la recevabilité administrative de la candidature ;
- du respect des critères ;
- des disponibilités financières.

Une priorité sera donnée aux projets incluant la participation de travailleurs dont la qualification n'excède pas le Certificat d'Etude Secondaire Supérieur (CESS), ainsi qu'aux projets provenant de petites associations.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles



Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03



6. La procédure de mise en oeuvre

a) Pour la formation issue du "catalogue Formapef sur site" ou d'une formation issue d'un opérateur conventionné

Une convention est signée entre votre structure, l'opérateur de formation et le Fonds 4S.

Le dossier est clôturé suite à la réception par le Fonds 4S d'une attestation de participation agréée par l'opérateur et d'un rapport d'évaluation réalisé par la structure.

b) Pour une formation proposée par l'opérateur de votre choix, (uniquement dans les domaines et thématiques prioritaires pour le Fonds)(voir ci-après)

Une convention est signée entre votre association et le Fonds 4S. Suite à cette signature, et dès le début de la formation vous pouvez demander le paiement d'une avance de 50% du montant accordé sur base d'une déclaration de créance (modèle disponible, si nécessaire, sur le site www.fonds-4s.org).

Le solde est versé lors de la réception par le Fonds 4S des éléments suivants :

- une attestation de participation
- un rapport d'évaluation réalisé par la structure ;
- et les pièces justificatives financières (facture, preuve de paiement des frais du formateur et déclaration de créance).

Dans les cas, les dates de mise en œuvre de l'action et de clôture sont reprises dans la convention.

Le projet devra être clôturé dans les 8 mois suivant l'introduction de la candidature.
Toute modification de la demande doit faire l'objet d'une approbation par le Comité de gestion du Fonds 4S à travers une interpellation de la Cellule administrative. Notamment, en cas :

- d'annulation du projet ;
- de démarrage différé ;
- de modification de la liste des participants.



+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formation en entreprise

INTERVENTION FORFAITAIRE POUR VOS PROJETS DE FORMATIONS EN ENTREPRISE :



MODE D'EMPLOI

Liste des domaines et thématiques des formations prioritaires pour le Fonds 4 s

DOMAINE 1 : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

1. Hygiène de cuisine de collectivité
2. Législation et outils pour le bien-être au travail
3. Prévention des lombalgies et ergonomie
4. Prévention incendie
5. Secourisme

DOMAINE 2 : GESTION DES RELATIONS INTERNES AUX EQUIPES

1. Concertation sociale et dialogue social
2. Conduite de réunion
3. Gestion des émotions et stress
4. Prévention et gestion des conflits
5. Développement professionnel
6. Intégration du personnel administratif et technique au projet de l'association
7. Gestion d'équipe de travail
8. Travail en équipe

DOMAINE 3 : OUTILS DE GESTION

1. Bureautique
2. Techniques de secrétariat
3. Référent en informatique
4. Economies d'énergie et développement durable
5. Gestion administrative et financière
6. Gestion des ressources humaines
7. Gestion de projets
8. Partenariat et travail en réseau

DOMAINE 4 : GESTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC

1. Accueil
2. Accueil de la diversité
3. Prise en compte des personnes handicapées
4. Sensibilisation à la communication non-verbale
5. Gestion de l'agressivité
6. Confrontation aux traumas et deuils
7. Ecoute
8. Travail avec les familles
9. Education à la vie affective et sexuelle
10. Ethique et déontologie

DOMAINE 5 : ANIMATION ET PEDAGOGIE

1. Animation
2. Pédagogie

DOMAINE 6 : LEGISLATION

DOMAINE 7 : LANGUES



Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03